

du Comte Bathiani. Refusé, la Garnison étant prisonnière de guerre.

VIII. Aucun Soldat ne sera forcé à prendre service. On ne contraindra personne.

IX. Le Clergé, la Noblesse, les Villes, & l'Université conserveront leurs Privileges. Accordé, de même que les Juifs qui en ont fait la réquisition. Quant aux Officiers Civils, ils seront ou congédiés ou confirmés, selon qu'on le jugera à propos.

X. Si quelqu'un de la Noblesse, du Gouvernement, du Clergé ou de la Bourgeoisie veut se retirer ailleurs, il n'y sera mis aucun empêchement. Accordé ; mais ils doivent l'annoncer huit jours auparavant.

XI. Les Magazins, l'Artillerie & les Munitions seront consignés sans aucune supercherie. Aussi tôt qu'on aura pris possession des portes, on enverra des Commissaires pour recevoir les Arsenaux, l'Artillerie & tout ce qui en dépend, de même que les Magazins.

Le Baron de Harfch est parti peu de jours après cette Capitulation signée, pour Vienne, afin de rendre compte aux Ministres de la Reine des circonstances qui ont occasionné & précipité la reddition de cette Capitale.

Le Roi de Prusse fit le 17. son entrée publique dans Prague, il en prit possession au nom de l'Electeur de Baviere, & après y avoir mis une Garnison de six mille hommes, dont il donna le commandement provisoire au Lieutenant-Général Einsiedel, il se mit en marche avec la plus grande partie de son Armée pour s'étendre dans le Royaume, & dans le dessein, à ce qu'il paroissoit, de vouloir couper la communication entre la Bohême & l'Autriche : Mais son Armée s'est